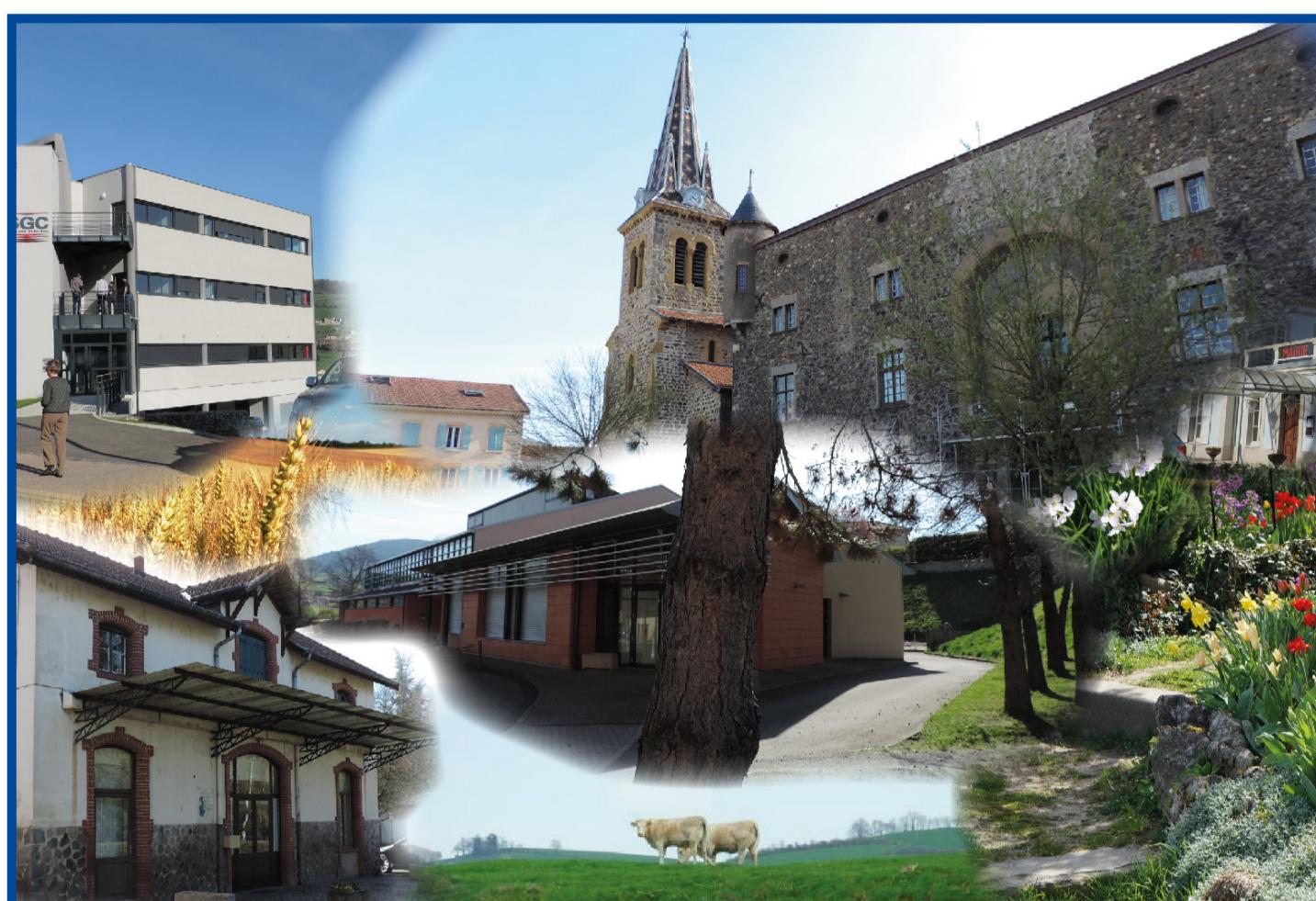
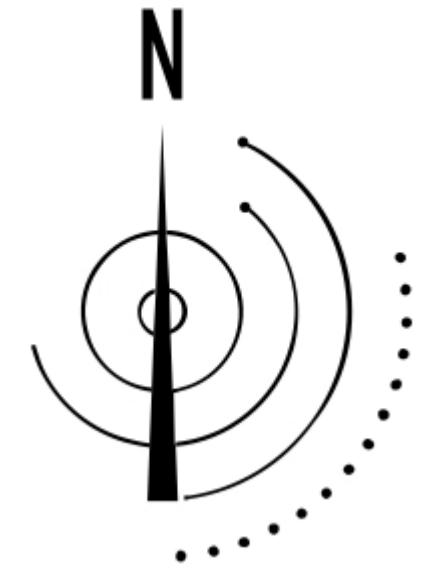


Plan Local d'Urbanisme de Sainte-Foy-l'Argentière



RISQUES

Pièce n°	Échelle	Procédure	Cadastre	Arrêt	Approbation
2/2	1:2 500	Révision générale	PCI Vecteur maj. 09/08/2019	2 avril 2019	XXXX XXXX

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNi) de la Brévenne et de la Turdine

- Zone soumise à des risques forts ou qui est, compte tenu des objectifs de préservation des champs d'expansion des crues, quelque soit l'alea, vouée à être préservee de l'urbanisation
- Zone urbanisée soumise à un alea d'inondation faible ou moyen.
L'urbanisation future y est autorisée, sous le respect de certaines conditions.
- Zone urbanisée soumise à un alea d'inondation très faible.
L'urbanisation future y est autorisée, sous le respect de certaines conditions.

Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) de Sainte-Foy-l'Argentière

- Réglementation du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) de Sainte-Foy-l'Argentière imposant une interdiction stricte
- Réglementation du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) de Sainte-Foy-l'Argentière faisant prévaloir le principe d'interdiction mais où certaines constructions peuvent être autorisées sous réserve du respect de prescriptions strictes
- Réglementation du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) de Sainte-Foy-l'Argentière faisant prévaloir le principe d'autorisation assorti de l'obligation de respect de prescriptions

Risques géologiques (étude communale GEOTEC)

- Zone rouge R inconstructible sauf exceptions
- Zone bleue B1 constructible avec prescriptions
- Zone bleue B2 constructible avec recommandations

